



COMMUNE D'HELBAUT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 AVRIL 2021

Début de la séance : 18h30

Présents :

Francis MARQUANT, Maire

Pascal Penet, Carole Butin, Isabelle D'Haillecourt, Pierre Delobel adjoints. Colette Blondel, Hélène Demol, Jacques Dupont, Hélène Fiolet, Julie Henguelle, Sabine Poprawka, Christian Dupont, Philippe Sambourg, Sandra Savary, Michèle Boulanger, Anne Alguazil, conseillers municipaux.

Absents excusés : Aymeric Ansel (pouvoir à C. Butin), Brigitte Leblond (pouvoir à M. Boulanger), Christophe Podevin (pouvoir à C. Dupont).

Président de séance : Francis Marquant

Secrétaire de séance : Sandra Savary

Adoption du Procès-verbal de la séance du 10 février 2021 : adopté à l'unanimité.

Le Président propose l'ajout de questions supplémentaires : fonds de concours CAPSO ; renouvellement de la convention avec la médecine du travail ; reprise de sépultures abandonnées : ajout adopté à l'unanimité.

1) Autorisation d'engagement du quart de la dépense d'investissement :

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Afin de payer les honoraires de l'architecte pour les travaux des églises, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts lors de l'exercice 2020, avant adoption du budget principal, et de rattacher cette délibération au conseil municipal du 10 février 2021. M. le Maire précise les chapitres concernés et la répartition des crédits. Le Conseil Municipal est invité à autoriser les mandatements dans les limites suivantes :

Chapitres	Répartition
20 : immobilisations incorporelles	30 000 €
204 : subventions d'équipement versées	12 000 €
21 : immobilisations incorporelles	34 125 €
23 : immobilisations en cours	46 125 €
Total	122 250 €

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

2) Taxe sur la consommation d'électricité : reversement :

La Fédération Départementale de l'Energie du Pas de Calais (FDE62) perçoit en lieu et place des communes de moins de 2 000 habitants la taxe sur la consommation finale d'électricité. La

FDE62 reverse aux communes trimestriellement le produit de cette taxe, déduction faite des frais de gestion et de la participation au fond SEVE (soit reversement de 97%). Pour tenir compte des nouvelles actions en matière de maîtrise de l'énergie, la FDE62 a décidé de fixer à 5% la fraction du produit de la taxe qui ne sera pas reversée. Le Conseil Municipal est invité à acter ce nouveau reversement.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

3) ALSH : date de fonctionnement :

Proposition d'un fonctionnement de l'ALSH du 08 juillet 2021 au 30 juillet 2021.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

4) ALSH : rémunération du personnel :

M. le Maire propose d'appliquer la même rémunération qu'en 2020, au prorata du nombre de jours, y compris la journée de préparation, avec une hausse générale de 2% soit :

Directeur : 1 480€ brut et frais de déplacement

Directeurs adjoints : 1 280€ brut et frais de déplacement

Animateurs diplômés : 850€ brut et 15€ la nuitée

Animateurs stagiaires : 600€ brut et 15€ la nuitée

Animateurs non diplômés : 510€ brut et 15€ la nuitée.

Chaque journée d'absence sera décomptée à raison d'1/17^e de la rémunération brute globale (16 jours de fonctionnement + 1 journée de préparation).

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

5) ALSH Tarifs :

M. le Maire propose les tarifs suivants :

	Q.F*. ≤ 600	601 ≤ Q.F. ≤ 900	Q.F. > 900
Helfallois	5.95 €	6.60 €	7.20 €
Extérieurs (dont scolarisés à Helfaut)	12.00 €	12.70 €	13.50 €

Conditions : - acompte non remboursable équivalent à 10 jours de tarification

- Majoration de 10€ par enfant si le paiement du solde n'est pas régularisé pour le 31 août de l'année en cours.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

6) Organisation du temps scolaire :

Monsieur le Maire propose de maintenir l'organisation des rythmes scolaires telle qu'actuellement, pour la période qui débutera à la prochaine rentrée de septembre 2021. Il précise que cette organisation est validée par le conseil d'école. Les horaires sont 8h30/12h00 – 13h30/16h00.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

7) Provisions pour dépréciations de créances :

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution de provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation, visant la prise en charge au budget des créances irrécouvrables correspondantes aux titres émis par la Collectivité, mais dont le recouvrement n'a pu être mené à son terme par le comptable en charge du recouvrement, et qui se traduit, au final, par une demande d'admission en non-valeur.

Les reprises sur provisions permettent d'atténuer la charge sur l'exercice des dotations aux provisions des nouvelles créances douteuses et d'en diminuer l'impact voire de les neutraliser sur le résultat de l'exercice. Ainsi, il est considéré que les pièces en reste à recouvrer depuis plus de 2 ans doivent faire l'objet d'une dépréciation à minima à hauteur de 15%. Considérant les créances douteuses antérieures à 2018, M. le Maire propose au Conseil Municipal de provisionner la somme de 1500€.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

8) Budget principal : compte de gestion 2020, compte administratif 2020 et affectation des résultats :

Le Président présente le compte de gestion 2020 du budget principal, dressé par le receveur municipal. Celui-ci est conforme aux écritures comptables enregistrées sur l'exercice. Le Conseil Municipal entend, débat et arrête le compte de gestion du receveur.

Le Président présente le compte administratif 2020 du budget principal, qui peut se résumer ainsi :

En €	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	797 564.99	308 526.40
Recettes	909 523.27	357 109.07
Résultats 2020	111 958.28	48 582.67
Excédents reportés	25 766.72	71 757.00
Résultats de clôture 2020	137 725.00	120 339.67

Les résultats du compte administratif 2020 sont conformes à ceux du compte de gestion 2020 du receveur. Suite à la présentation du budget, le Président propose à l'assemblée de prendre acte du compte de gestion 2020 et de préciser qu'il n'entraîne pas d'observation de l'ensemble. Le Conseil Municipal adopte les propositions du Président à l'unanimité.

Monsieur le Maire quitte l'assemblée et laisse la présidence à Monsieur Pascal Penet. Ce dernier propose à l'assemblée : d'acter le CA tel qu'il vient d'être présenté, et d'arrêter les résultats tels que présentés ci-dessus.

Le Compte administratif est adopté à l'unanimité avec 18 pour.

La Présidence revient à Francis Marquant. Le compte administratif fait apparaître un résultat en fonctionnement et en investissement. Il convient donc d'affecter ces résultats au prochain exercice comptable. Le Président propose l'affectation suivante :

En €	Fonctionnement	Investissement
Résultat 2020	111 958.28	48 582.67
Excédents reportés	25 766.72	71 757.00
Résultats de clôture 2020 à affecter	137 725.00	120 339.67
Affectation au 1068	100 000	

Excédent de fonctionnement reportés au 002	37 725	
Solde d'exécution n-1 au 001		120 339.67

Le Président propose donc d'affecter les excédents comme ci-dessus.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

9) Budget du lotissement des Garennes : compte de gestion 2020, compte administratif 2020 et affectation des résultats :

Le Président présente le compte de gestion 2020 du budget du lotissement des Garennes, dressé par le receveur municipal. Celui-ci est conforme aux écritures comptables enregistrées sur l'exercice. Le Conseil Municipal entend, débat et arrête le compte de gestion du receveur. Le Président présente le compte administratif 2020 du budget du lotissement des Garennes, qui peut se résumer ainsi :

En €	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	153 985.73	120 652.23
Recettes	153 985.56	152 536.33
Résultat 2020	-0.17	31 884.10
Déficit reporté	120 535.89	85 869.67
Résultat de clôture 2020	-120 536.06	-53 985.57

Les résultats du compte administratif 2020 sont conformes à ceux du compte de gestion 2020 du receveur. Suite à la présentation du budget, le Président propose à l'assemblée de prendre acte du compte de gestion 2020 du budget du lotissement des Garennes, et de préciser qu'il n'entraîne pas d'observation de l'ensemble. Le CM adopte les propositions du Président à l'unanimité.

Monsieur le Maire quitte l'assemblée et laisse la présidence à Monsieur Pascal Penet. Ce dernier propose à l'assemblée : d'acter le CA tel qu'il vient d'être présenté, et d'arrêter les résultats tels que présentés ci-dessus.

Le Compte administratif est adopté à l'unanimité avec 18 pour.

La Présidence revient à F. Marquant. Il propose d'affecter les résultats de fonctionnement en totalité au chapitre 002 en déficit de fonctionnement reporté, et d'affecter les résultats d'investissement en totalité au chapitre 001 en solde d'exécution n-1.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

10) Vote des taux d'imposition 2021 :

M. le Maire présente les bases d'imposition 2021. Il présente la réforme fiscale. La taxe d'habitation est supprimée, et remplacée par le transfert de la taxe sur le foncier bâti du Département. Un coefficient correcteur est appliqué pour que ce transfert soit neutre pour la Commune. Le nouveau taux est ainsi de 33.49%, sur lequel la Commune va devoir reverser 100 545€ au titre de la contribution au coefficient correcteur. Considérant ces éléments et sur avis de la commission des finances, M le Maire propose d'établir les taux d'imposition 2021 à 34.39% pour le foncier bâti, et 38.58% pour le foncier non bâti.

La délibération est adoptée à la majorité avec 3 abstention et 16 pour.

11) Budget principal : budget primitif 2021 :

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2021 de la commune par chapitre. Pour résumer, ce budget s'équilibre en section de fonctionnement à 943 000€ et en section d'investissement à 1 186 000€, y compris les restes à réaliser. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter le BP 2021 tel qu'il vient d'être présenté, suivant avis de la commission des finances, par chapitre.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide des travaux et achats suivants :

- Régénération du terrain d'honneur de football
- Nouvel enduit sur le pignon de la salle des fêtes
- Etanchéité de la terrasse du logement au-dessus de l'école maternelle
- Réfection de voiries communales (rue du Petit Bois, rue de l'Ecole jusqu'à la creuse, avec rebouchage d'une partie du fossé du terrain des sports)
- Achat d'une camionnette d'occasion
- Achat d'un tracteur tondeuse
- Travaux au cimetière de Bilques
- Matériel numérique aux écoles (avec subvention)
- Défibrillateur

Et rappelle des décisions déjà prises : rénovation éclairage partiel du terrain des sports ; 2^e tranche des travaux d'accessibilité aux écoles avec rénovation de la cour.

La délibération est adoptée à la majorité avec 2 abstention et 17 pour.

12) Lotissement des Garennes : budget primitif 2021 :

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2021 du lotissement des Garennes par chapitre. Ce budget s'équilibre en section de fonctionnement à 370 000 € et en section d'investissement à 240 000.00€. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter ce BP 2021 du lotissement des Garennes tel qu'il vient d'être présenté, suivant avis de la commission des finances, par chapitre.

La délibération est adoptée à la majorité avec 2 abstention et 17 pour.

13) Participation communale au CCAS :

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention communale de 6 000€ pour le CCAS au titre de l'exercice 2021.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

14) Subventions 2021 aux associations helfalloises :

Monsieur le Maire propose, selon l'avis de la Commission des Finances, l'attribution suivante :

NOM de l'ASSOCIATION	SUBVENTION 2021
Sportives affiliées à la Fédération Française	
E-S-H	2 170 €
A-A-E	2 503 €
Sportives et loisirs	
ATH	563 €
Carabiniers	Pas de demande
ASSEP	Pas de demande
ALSH	630 €
AAE Gym	392 €
Culturelles et loisirs	
Chasseurs	Pas de demande
ACPG	164 €
APE	334 €
Arpège	0 €
Club Aînés	Pas de demande
EVAD	Pas de demande
Total	6 756 €

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

15) Subventions 2021 aux associations extérieures :

Monsieur le Maire propose, selon l'avis de la Commission des Finances, l'attribution suivante :

ASSOCIATION	SUBVENTION 2021
Chemin de fer touristique de la vallée de l'Aa	Pas de demande
Croix rouge française	50 €
DDEN	25 €
Médaillés du travail de Wizernes, Hallines, Esquerdes, Helfaut et Pihem	25 €
Cœur toujours	50 €
Donneurs de sang Wizernes	50 €
Médaillés du travail de Blendecques et environs	25 €
Association sportive des handicapés physiques	Pas de demande
APEI les papillons blancs	25 €
Sport adapté audomarois	50 €
Association des bénévoles du pavillon Arc en Ciel	50 €
Total	350 €

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

16) Fonds de concours CAPSO :

La CAPSO a mis en place un fonds de concours à destination des communes pour la période 2021-2023, avec un montant total pour la commune de 50 000€, fractionnable en 2 dossiers. Toute opération est subventionnable, à condition qu'elle soit au minimum de 30 000€HT. Une majoration de 10% est prévue si les travaux commencent avant le 1^{er} septembre 2021. M. le

Maire propose de l'autoriser à solliciter le fonds de concours CAPSO, pour les travaux de voiries et d'aménagement du cimetière, qui devrait bénéficier de la majoration de 10% en commençant avant le 1^{er} septembre 2021.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

17) Convention avec la médecine professionnelle et préventive : renouvellement :

Depuis 2018, la Commune adhère au service de médecine professionnelle et préventive, sous convention avec le centre de gestion du Pas de Calais. Ce service permet le suivi médical des agents, notamment via la visite médicale périodique ou via des examens spécifiques. Celle-ci étant arrivée à échéance, M. le Maire propose son renouvellement, dans les mêmes conditions.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

18) Reprise de sépultures abandonnées :

Une procédure d'achèvement de reprise de sépultures et de concessions funéraires est en cours. Elle concerne trois concessions au cimetière d'Helfaut et une au cimetière de Bilques. L'état d'abandon a été constaté par un 1^{er} constat en date du 17 janvier 2018. Un 2^e constat d'abandon a été établi le 1^{er} mars 2021, sans manifestation des familles. Conformément à la procédure, le Conseil Municipal doit se prononcer un mois après le 2^e constat.

Le CM décide la reprise de ces concessions abandonnées.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

DIVERS, INFORMATIONS :

- La CAPSO met en place à partir du 1^{er} mai 2021 une aide à l'achat d'un vélo (20% du prix plafonné à 150€ pour un vélo électrique, 20% plafonné à 100€ pour un vélo classique). La Commune n'abondera pas ce fonds.
- Un food-truck devrait s'installer sur le parking en face du café du parfum des sapins, probablement en 2022.
- M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Jackie Obert, qui propose de rebaptiser le stade Michel Bécarden stade Maurice Fallet, compte tenu de son implication dans le club. M. le Maire précise qu'il n'est pas opposé à ce changement de nom, mais regrette que rien dans la commune ne porte le nom d'Arthur Decloitre, alors qu'il a été maire pendant 36 ans. Il propose au CM de réfléchir au baptême d'un bâtiment, d'une voirie ou autre pour rendre hommage à Arthur Decloitre, et de soumettre en fonction une proposition pour la prochaine séance du conseil. Le CM se prononcera alors sur le changement de nom du stade et sur un baptême pour rendre hommage à Arthur Decloitre. Les élus sont invités à fournir leurs propositions ou avis sous le mois, par mail en mairie.
- Les travaux d'accessibilité aux écoles ont commencé.
- Un recensement des personnes de plus de 65 ans vaccinées contre la Covid ou souhaitant l'être est en cours avec la CAPSO.
- Une opération de dépistage Covid a été organisée à la salle des sports avec l'ARS.
- Les travaux d'enfouissement des réseaux Enedis se poursuivent rue de l'Abbé Palfart notamment.

- Compte tenu des conditions sanitaires, les prochaines élections départementales et régionales auront lieu à la salle des fêtes.
- Un rond-point va être créé à l'entrée de l'hôpital.
- M. le Maire fait part de la réclamation d'un riverain, par voie de presse, sur la suppression d'un massif au Parfum des Sapins, avec enlèvement de la butte.
- Avec presque 5 tonnes de papier carton collectées dans la benne rue d'Aire, l'APE bénéficiera d'une recette d'environ 270€.
- Dans le cadre de la reprise du camping, l'état des lieux a laissé apparaître de futurs travaux importants de rénovation de bâtiments (toitures, murs...). Néanmoins, les repreneurs sont actifs et l'activité peut redémarrer.

Levée de séance à 20h35.

Le Maire, Francis Marquant.

La secrétaire, Sandra Savary